



POLITIQUE DE L'EAU DE RAMON CLEMENTE S.A.

01.	OBJET	2
02.	CHAMP D'APPLICATION.....	2
03.	PRINCIPES DE BASE POUR L'ACTION	3
04.	APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR.....	3

01. OBJET

L'objectif principal de la Politique de l'Eau de RAMON CLEMENTE S.A. est de contribuer au droit humain fondamental à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, tel que reconnu en 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour RAMON CLEMENTE S.A., l'eau est une ressource rare, irremplaçable et indispensable tant pour la vie que pour l'exécution de ses diverses activités, et elle est affectée par la rareté et la limitation des ressources en eau en raison du changement climatique.

La protection, la conservation et la gestion durable de cette ressource ne peuvent être imposées de l'extérieur, mais doivent naître de l'intérieur de l'équipe humaine qui compose RAMON CLEMENTE S.A., comme un marqueur d'identité. Ainsi, la société encourage toutes ces personnes à les intégrer dans leur manière de travailler, ainsi qu'aux autres parties prenantes.

Par cette politique, RAMON CLEMENTE S.A. souhaite répondre aux attentes exigeantes de ses parties prenantes concernant l'utilisation et la gestion des ressources naturelles et, en fin de compte, sa contribution à la protection de l'environnement comme l'un de ses valeurs fondamentales.

En conséquence, et consciente de l'importance de cette ressource essentielle à la réalisation de ses activités à tous les niveaux, RAMON CLEMENTE S.A. a volontairement décidé, dans le cadre de la protection et de la conservation de l'environnement, de contribuer à une gestion et un usage durable de l'eau. Par conséquent, sa stratégie en matière de gestion de l'eau tient toujours compte de la disponibilité limitée de cette ressource, de sa qualité et de l'équilibre des écosystèmes dans lesquels elle opère, en adoptant des pratiques de consommation durable de cette ressource naturelle limitée.

RAMON CLEMENTE S.A., de plus, orientera ses actions pour quantifier les impacts que l'utilisation de l'eau peut avoir sur la santé humaine, l'environnement naturel, la disponibilité et la dégradation de la ressource en eau, ainsi que pour entreprendre des actions afin d'éviter et d'atténuer les impacts engendrés.

02. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les personnes travaillant, directement ou indirectement, dans les activités et processus de RAMON CLEMENTE S.A.



03. PRINCIPES DE BASE POUR L'ACTION

Pour mettre en œuvre une gestion efficace de l'eau, RAMON CLEMENTE S.A. orientera ses actions selon les principes généraux suivants :

- Respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière d'eau, ainsi que les spécifications des normes internationales de référence et celles établies en interne par l'organisation.
- Gérer la ressource en eau de manière responsable et efficace, en tenant compte de l'intégralité de son cycle, en favorisant le développement social et la conservation des écosystèmes.
- Établir des indicateurs, des objectifs, des protocoles de surveillance et des stratégies permettant un contrôle et une évaluation continue de la gestion efficace du cycle de l'eau et de son utilisation responsable dans les opérations directes de RAMON CLEMENTE S.A., en optimisant l'empreinte eau de l'entreprise.
- Soutenir le développement et l'utilisation de nouvelles technologies permettant une gestion plus responsable de la ressource en eau.
- Intégrer l'utilisation et la gestion de l'eau dans la stratégie de gestion des risques de l'entreprise.
- Soutenir le développement de cadres réglementaires favorisant une gestion durable de l'eau.
- S'engager à sensibiliser et à encourager l'utilisation durable des ressources en eau en collaborant avec les institutions publiques, les communautés locales, les entreprises du secteur privé et public, ainsi que les autres parties prenantes.
- Étendre notre politique de l'eau à l'ensemble de notre chaîne de valeur.
- Communiquer de manière transparente les résultats de la gestion intégrée de l'eau au sein de l'entreprise.

04. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente *Politique de l'Eau* a été approuvée par la direction le 29 novembre 2024. Elle entrera en vigueur dès sa publication et est disponible pour tous les collaborateurs.

La personne occupant le poste de Responsable HSEQ est chargée de publier, réviser et mettre à jour cette politique lorsque cela est nécessaire. Cette politique remplace et annule toute autre politique ou procédure antérieure.